

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2024**

**DELIBERATION N°2024.00347**

**CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE ET L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA LOIRE - RENOUVELLEMENT**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 60

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCCQ, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY

**Pouvoirs :**

Mme Ingrid ARNAUD donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 21 juin 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20240613-D20240034710

Date de mise en ligne : 21 juin 2024

Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,  
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,  
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,  
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Eric BERLIVET, M. Jordan DA SILVA, M. Jérôme GABIAUD, M. Julien LUYA,  
M. Yves MORAND, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2024**

### **CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA LOIRE - RENOUVELLEMENT**

Le Conseil métropolitain, par délibération en date du 19 décembre 2019, a approuvé la convention de transfert partiel de la compétence Tourisme entre le Département de la Loire et Saint-Etienne Métropole à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

La Métropole assure donc depuis cette date, en lieu et place du Département de la Loire, le financement des actions portées par l'Agence de Développement Touristique (ADT – Loire Tourisme) sur le périmètre de Saint-Etienne Métropole.

L'ADT a 5 missions principales :

- Observer et analyser le tourisme ;
- Développer l'offre d'hébergements touristiques ;
- Structurer et qualifier l'offre touristique ;
- Fédérer les acteurs du tourisme & coordonner les initiatives ;
- Promouvoir les atouts de la destination Loire en France et en Europe auprès de clientèles cibles.

Dans un souci d'amélioration de la gestion de la compétence Tourisme, une nouvelle répartition des missions entre l'ADT et l'Office de Tourisme de Saint-Etienne Métropole a été mise en place dès 2021. Ceci s'est traduit par la signature d'une convention d'objectifs qui arrive à échéance le 30 juin 2024.

Loire Tourisme est principalement engagée dans des actions de la valorisation de la destination Loire dont Saint-Etienne Métropole, sur un axe tourisme de pleine nature et notamment autour de l'activité vélo qui vise essentiellement les familles. En 2023, une première campagne de communication a été menée au sein du métro parisien et sur le réseau d'affichage lyonnais ce qui a généré une hausse du trafic web de + 170 %. L'ADT a également pris part à plusieurs salons : Randonneur à Lyon, Roc d'Azur à Fréjus (VTT)... Cela permet d'optimiser les actions de communication de l'Office de Tourisme de Saint-Etienne Métropole qui oriente ainsi ses campagnes vers d'autres cibles.

Il est aujourd'hui proposé de renouveler la convention dans les mêmes conditions pour une période de 3 ans et 6 mois soit du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 31 décembre 2027. Cette durée correspond à la période de la nouvelle stratégie de développement touristique du Département de la Loire qui s'articule autour d'une démarche d'attractivité et d'hébergement touristique. Les cibles prioritaires en plus des familles sont les jeunes urbains CSP+ sans enfant ce qui rejoint une des cibles de notre destination. Les marchés prioritaires visés (Auvergne-Rhône-Alpes, l'Île de France, Provence Alpes Côte d'Azur, la Belgique,

l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suisse) correspondent également aux cibles de Saint-Etienne Métropole.

Les grands enjeux de cette stratégie sont les suivants :

- Soutenir les filières d'excellence en matière de tourisme au travers d'aménagements, de la qualification de l'offre et de sa promotion : la pleine nature au travers du dispositif Villages Sport Nature (Saint-Maurice-en-Gourgois), le patrimoine au travers du dispositif Villages de Caractère (Sainte-Croix-en-Jarez) et en prenant appui sur des éléments de patrimoine identitaire tels le site Le Corbusier et la reconnaissance par l'Unesco de ville créative design, l'itinérance et grandes randonnées la gastronomie et l'œnotourisme, le tourisme de savoir-faire ;
- Contribuer à faire de la destination un territoire exemplaire en termes tourisme durable ;
- Développer les hébergements touristiques ;
- Favoriser l'attractivité du département par le soutien à des événementiels d'envergure ou des projets structurants nourrissant le positionnement « slow tourisme » de la Loire.

Le budget annuel moyen de l'ADT s'élève à près de 1,3 M € dont plus de 560 000 € de charges de personnel et plus de 250 000 € en communication.

Sur la base des éléments exposés ci-dessus, Saint-Etienne Métropole versera à l'ADT une subvention de fonctionnement d'un montant de 115 000 € par an pour la mise en œuvre de son plan d'actions.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

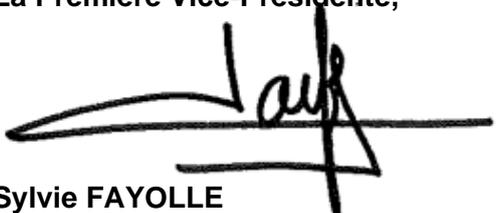
- **approuve la convention d'objectifs entre Saint-Etienne Métropole et l'Agence de Développement Touristique ;**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention d'objectifs ;**
- **approuve le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 115 000 € par an pour la mise en œuvre de son plan d'actions à l'Agence de Développement Touristique ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, destination ADRT du budget Tourisme des exercices 2024 et suivants sous réserve de l'adoption desdits BP.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
La Secrétaire de Séance,

  
Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,

  
Sylvie FAYOLLE